

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.



PRIX DE L'ABONNEMENT.
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trim.
 25 centimes le numéro.
 Prix des Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 5 février 1842

REVUE DE LA SEMAINE.

La chambre a enfin voté l'adresse; le ministère a obtenu la majorité. Nous ne rechercherons pas de quels éléments cette majorité s'est formée; elle s'est déclarée pour le ministère, qu'il en use. Ce triomphe qu'il vient d'obtenir, ses flatteurs peuvent l'en féliciter, il l'a payé cher, et les hommes les moins clairvoyants le jugent aujourd'hui. Les yeux sont dessillés, l'illusion n'est plus possible. Tout orgueil national, toute dignité au dehors, tout respect de la liberté au dedans, tout a fait naufrage. Dans la question d'Orient, ravivée à la chambre parce qu'elle émeut puissamment la France, naufrage d'un juste orgueil de nation, naufrage de nos intérêts matériels. Dans la question du droit de visite, naufrage de notre dignité, sacrifice de notre commerce. Dans la question du jury, naufrage d'un faux air de respect pour une grande institution, révélations accablantes. Dans la question d'Espagne, naufrage de notre prépondérance sacrifiée à un intérêt de personnes qui se cache sous une vaine formule d'étiquette. Dans la question du recensement, naufrage de la légalité, aveux du ministère sur son but d'augmenter l'impôt, divulgation de petites manœuvres, de petits encouragements, de petites rançonnements. Rien n'est resté debout de ce qui donne de la considération au pouvoir et par conséquent de ce qui fait sa force morale. Voilà le résultat réel de cette longue discussion. Et maintenant que le ministère tire vanité de la victoire qu'il a remportée dans la chambre, le pays tout entier s'est prononcé contre lui. Le cabinet va gouverner encore, long-temps peut-être, enfin jusqu'à ce qu'un événement imprévu vienne le renverser. Telle est la loi ordinaire, tel est ce qu'on appelle le jeu de nos institutions, tel est le résultat du gouvernement parlementaire. Nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, n'est-ce pas une déplorable fiction que celle qui peut ainsi maintenir au pouvoir des ministres qui ont perdu toute confiance dans le pays, des ministres que la France repousse, parce qu'ils ont sacrifié tout ce qui lui est cher, parce qu'ils l'ont abaissée aux pieds des autres puissances, parce qu'ils l'ont livrée à ses éternels ennemis et ont repoussé le seul peuple qui fût disposé à s'attacher à la fortune de la France? Le ministère triomphe dans le parlement, mais il succombe devant l'opinion publique, et, par une étrange anomalie, son triomphe d'un côté le maintient, sa défaite de l'autre n'a pas de résultat. Que devient en ceci le principe de la souveraineté nationale? comment s'exerce-t-elle? Le principe est écrit dans la loi, l'exercice du droit n'existe pas. Une partie de la nation, la plus petite partie, use seule de ce droit qui n'est pas vrai parce qu'il n'appartient pas à tous les citoyens; elle l'exerce entouré de conditions qui le rendent illusoire. Aussi voyez ce qu'il produit. Nous savons bien que tout cela est légal, mais voilà précisément pourquoi nous demandons que la loi soit modifiée. Qui ne comprend, en effet, qu'il y a là un mal profond, un mal radical auquel il faut se hâter de porter remède, si l'on ne veut que la société s'abîme dans des convulsions ou s'étiolle dans l'impuissance?

Deux députés ont déposé chacun une proposition d'une ombre de réforme parlementaire; M. Guizot ne s'est pas opposé à leur lecture publique, et cette lecture a été autorisée par tous les bureaux. Les journaux ministériels affirment que cette autorisation n'a été obtenue que sur le consentement du cabinet qui se réserve de combattre les propositions à la tribune. Le ministère, on le voit, se hâte de faire parade de sa majorité; mais il y a en ceci autre chose qu'un mouvement de vanité, il y a une combinaison qui ne manque pas d'adresse. Assuré de faire rejeter toute proposition de réforme par une chambre qui comprend si peu les vœux

du pays, il laisse ces propositions se produire, afin de se donner l'occasion d'une facile victoire. Ce n'est donc pas un mouvement du plus petit libéralisme, c'est un calcul tout simple qui dirige M. Guizot.

Si nous examinons sérieusement ces deux propositions de réforme que la chambre sera bientôt conviée à repousser, nous devons reconnaître que l'adoption de celle de M. Ganneron pourrait mettre un terme à quelques scandales, réfréner quelques petites ambitions, priver les mauvais ministres de quelques dévouements honteux prêts à s'attacher à la roue de toutes les fortunes. Si ce résultat donne une légère satisfaction à la morale publique, il n'est pas assez grand pour tirer la France de l'ornière dans laquelle elle épouise ses forces, pour la pousser dans des voies meilleures, et nous devons dire franchement que nous verrons succomber ces propositions sans éprouver beaucoup de regret. Voici nos motifs: Si nous avions un gouvernement véritablement national, qui se fit une loi d'étudier les besoins du pays, un devoir de les satisfaire à mesure qu'ils se font connaître, les améliorations successives seraient toutes naturelles, toutes logiques, et le pays les accepterait avec satisfaction, non comme un temps d'arrêt, mais comme un court repos dans une marche constante. Mais, depuis bientôt douze années, ce gouvernement a lutté contre tous les vœux légitimes de la France, méconnu ses besoins, et, loin de développer les institutions, il a fait des efforts toujours coupables, souvent heureux, pour détruire les libertés publiques; aujourd'hui une ombre de réforme, si elle était adoptée, lui servirait de point d'appui pour repousser toute modification plus profonde et plus réelle. En second lieu, les réformes que l'on propose auraient-elles une véritable utilité? Nous donneraient-elles une chambre qui représenterait mieux la France? Nous ne le pensons pas. Le système de M. Ducos, l'adjonction des capacités, adopté sans corollaire, serait plus fatal qu'utile à la liberté. Le système de M. Ganneron étendrait le cercle des incompatibilités, mais n'apporterait pas dans la loi électorale des améliorations puissantes. Le mal qui travaille le pays n'est pas dans la chambre, il est surtout dans le corps électoral. En restreignant le cercle des fonctionnaires éligibles, briserait-on les intérêts de clocher qui cherchent le député qui peut les servir sans se soucier du bien du pays? Ne restera-t-il pas une phalange de fonctionnaires assez nombreuse encore, dans laquelle on pourra choisir et pour laquelle la loi créerait une sorte de privilège? Les ministres paieront-ils moins par des faveurs les votes des députés ministériels qui se feront au titre de ces faveurs auprès du corps électoral? L'article 4 de la proposition Ganneron ne serait-il pas facilement éludé? Ne sait-on pas comment les ministres traitent les révélations de leurs injustices? Non, encore une fois, le mal n'est pas là. Le mal est dans l'arbre tout entier; on se contente d'émonder quelques branches, quand c'est aux racines qu'il faut s'en prendre.

Voyez un peu comment s'égarent les hommes qui repoussent toutes les réformes, même les moins profondes, les plus superficielles. Ils combattent l'élimination de quelques fonctionnaires en prétendant qu'elle gênerait la liberté des électeurs, qu'elle y porterait atteinte. Ainsi, les ennemis les plus ardents de la liberté lui rendent un hommage mensonger et s'appuient sur elle pour la combattre, pour la détruire. La liberté des électeurs! beau mot, vraiment! Mais s'ils voulaient sincèrement cette liberté, que ne demandent-ils donc l'abolition des conditions de l'éligibilité? Où donc est-elle cette liberté? Est-ce qu'il est permis aux électeurs de choisir ailleurs que dans le cercle étroit des imposés à cinq cents francs? Comme si le rôle des contributions était la seule indication du courage, de la science, du patriotisme! Ne voilà-t-il pas une belle garantie! Les assemblées parlementaires nommées

en vertu de ce système ne vous donnent-elles pas assez de beaux exemples de ce qu'elles peuvent! Ne sont-elles pas arrivées à ce point de décrépitude et d'impuissance que la chambre obéirait à M. de Girardin qu'elle n'a pas voulu admettre dans son sein, si M. de Girardin était nommé ministre! Qui le nierait?

Dites donc franchement: Nous voulons des électeurs en petit nombre que nous effraierons plus facilement sur les prétendus dangers de la liberté, des électeurs qui trafiquent de leurs votes dans un intérêt de localité; nous voulons des chambres dévouées à tous les ministres, quels qu'ils soient; nous voulons tuer l'opposition, dans le parlement, dans les journaux, dans le pays. Dites-le nettement et ne profanez pas le nom de la liberté en l'invoquant pour la détruire!

Une nouvelle condamnation contre l'imprimeur d'un journal est venue encore une fois donner raison au pouvoir dans le système qu'il a adopté contre la presse. Le jury a prononcé; nous n'avons pas à discuter son verdict, mais nous le déplorons. Les imprimeurs de Paris venaient de publier des observations pleines de sens et de raison; M. le procureur-général ne s'y est pas arrêté, n'en a pas tenu compte; il veut que l'imprimeur soit complice de tout délit de presse. Ce n'est pas assez que le gérant d'un journal soit exposé à la prison, que le cautionnement puisse être confisqué; il faut encore que l'imprimeur soit responsable des articles qu'il n'a pas lus, qu'il n'a pas pu lire, tant le journalisme demande de promptitude dans la conception, de rapidité dans l'exécution. Ainsi ce n'est plus seulement la pensée, la raison que l'on veut frapper quand elles se laissent emporter au-delà des limites étroites que la loi leur assigne, c'est la matière inerte qui sert à l'émission de la pensée. Cette doctrine mène droit à l'impuissance de produire rien qui ne soit en harmonie avec les idées du pouvoir, quelque transitoire qu'il puisse être; elle rend l'intelligence esclave de la machine qu'elle emploie; elle va directement à la suppression de tous les journaux de l'opposition. Du moment où les imprimeurs pourront craindre des condamnations à la prison et à l'amende, il y aura lutte entre eux et l'écrivain, lutte d'autant plus vive que les intérêts matériels seront en jeu avec toute leur ténacité. Le gérant d'un journal s'expose aux conséquences de sa lutte contre le pouvoir; il le fait avec courage parce qu'il a des convictions politiques et qu'elles le soutiennent dans le combat. L'imprimeur, lui, n'est pas obligé d'adopter des opinions qu'il n'a point à discuter, et cela est si vrai que plusieurs imprimeurs prêtent en même temps leurs presses aux journaux du gouvernement et à ceux de l'opposition. C'est du même atelier que sortent le *Charivari* et le *Moniteur parisien*, du même atelier la *Mode* et le *Messageur*. L'imprimeur n'a donc pas d'opinion politique; le rendre responsable des actes de l'écrivain, c'est enchaîner la pensée, c'est l'étouffer sous le plomb. Il appartient au jury d'apprécier le danger que court aujourd'hui la liberté de la presse, gardienne de toutes les autres libertés; il lui appartient de la sauver. Puisse-t-il ne pas se laisser entraîner dans la voie où on le pousse et comprendre l'importance de sa mission!

K.

La presse ministérielle triomphera d'un incident qui a marqué le commencement de la séance du 3. L'honorable M. Dussolier a écrit à M. le président pour le prier d'annoncer sa démission à la chambre. M. Dussolier a pris cette résolution par suite d'une inexactitude qu'il a commise, il y a quelques jours, en disant devant la chambre qu'une somme de 500 f. donnée au bureau de bienfaisance de Nontron lui avait été retirée quand on avait su que le vote du conseil municipal n'avait pas été, comme on l'avait cru d'abord, favorable au recensement. L'inexactitude ne portait pas sur le don de la somme qui a été réellement don-

FEUILLETON DU CENSEUR.

MOURAD LE MALHEUREUX.

CONTE PHILOSOPHIQUE, TRADUIT DE L'ANGLAIS.

(Suite.)

Cette imprudente exclamation fut promptement démentie. A peine eus-je fait quelques pas qu'une balle m'atteignit à la tête. Je tombai sur le sable, privé de sentiment. On s'empressa de me remettre entre les mains d'un chirurgien; la balle fut extraite et je fus placé à l'ambulance. Cependant j'appris que dans peu d'heures le camp serait levé et que l'armée se mettrait en marche. Ma blessure était extrêmement douloureuse. Mes souffrances furent augmentées encore par l'inquiétude que me causa la crainte d'être abandonné avec les blessés regardés comme incurables. Peut-être, en calmant mon esprit, aurais-je réussi à obtenir une amélioration rapide qui m'aurait permis de suivre l'armée; mais, je vous l'ai dit, un mauvais génie semblait présider à mon destin pour m'inspirer la conduite la plus contraire à ce que j'aurais dû faire. C'était seulement quand le mal était fait que je reconnaissais avoir pris la plus mauvaise voie. Pendant cette journée, malgré l'ardeur de la fièvre qui me dévorait, et au mépris des recommandations qui m'avaient été faites de rester dans un complet repos, je me levai plus de cent fois pour aller hors de ma tente, afin de m'assurer par mes yeux si le camp n'était pas levé et si l'armée ne s'était pas encore mise en marche. Aussi le soir, quand le chirurgien vint examiner l'état de ma blessure, il trouva ma situation éminente en litière, et il ordonna que je partirais le lendemain avec l'arrière-garde, parmi laquelle des hommes de corvée se relayeraient à tour de rôle pour me porter. Je partis en effet le lendemain. Cependant, contrairement aux ordres du chirurgien, et au lieu de me faire porter par les soldats, on voulut me faire monter sur une mule. J'étais résigné à cette exigence; mais, lorsque j'eus reconnu dans la mule qui m'était offerte celle qui servait de selle à un officier, je ne pus me décider à m'en confier à ce méchant animal. Ils cédèrent à mes vives sollicitations, mais leur bonne volonté ne dura pas long-temps. A peine eurent-ils fait quelques pas, fatigués de leur charge, ils me déposèrent sur le sable, sous le prétexte d'aller remplir une outre à un puits qu'ils avaient exis-

ter tout près du lieu où nous étions. Ils s'éloignèrent en m'invitant à les attendre patiemment et en me promettant d'être bientôt de retour.

VI.

J'attendis et j'attendis long-temps, appelant de tous mes vœux leur retour qui devait me procurer une eau dont mes lèvres desséchées éprouvaient un besoin brûlant. Mon attente devait être vaine, les cruels m'avaient abandonné!!! Quand il me fut impossible de douter de cet abandon, je tombai dans le plus profond découragement. Je restai étendu sur le sable, convaincu que la volonté du prophète était que ce jour fût le dernier de ma vie, et je me résignai à mourir dans ce désert où mes ossements blanchiraient, privés de sépulture comme ceux d'un chien. Cette fin me semblait être tout-à-fait en rapport avec la vie de Mourad le Malheureux.

Cependant il n'était pas écrit que je dusse encore mourir. Un détachement de soldats français, passant près du lieu où je gisais abandonné, entendit mes gémissements et vint généreusement à mon secours. Ces braves soldats me transportèrent dans leur camp. J'y fus soigné avec la plus grande bienveillance, et bientôt je guéris complètement. Je pensai souvent alors, je dois l'avouer, et j'espère que, le saint prophète voudra me le pardonner, je pensai souvent que, mon bon frère excepté, les chrétiens valaient mieux que certains fidèles croyants.

Je fus donc bientôt remis sur pied par les bons soins des soldats français; mais à peine eus-je recouvré mes forces et ma santé que j'éprouvai de nouveaux désastres.

Nous étions au plus fort de l'été et l'eau était rare. Un jour, je me réunis à un détachement de soldats envoyés à la découverte de quelques nouveaux puits. Leurs recherches ayant été inutiles, ils reçurent l'ordre de creuser le sol dans l'espoir de rencontrer quelque source. Je n'étais pas bien disposé à un si pénible travail; je préférai continuer les recherches qu'on venait d'interrompre. Tout-à-coup il me parut que je voyais à quelque distance un vaste lac. Je l'indiquai à mes compagnons; mais un ingénieur qui commandait l'expédition me fit avertir par son interprète que j'étais abusé par un phénomène fréquent dans ce pays, et qui présentait à l'œil des images créées seulement par l'imagination et n'ayant aucune réalité. Il ajouta que si j'essayais de rejoindre la décevante apparence qui me trompait, je m'égarerai certainement dans le désert à la poursuite d'une vaine illusion.

Je fus assez malheureux pour ne pas tenir compte de ces sages avertissements, et je me lançai à la poursuite de ce lac imaginaire que mon mauvais génie présentait sans doute à mes yeux pour m'entraîner à de

nouveaux malheurs; j'errai pendant plusieurs heures dans le désert, espérant sans cesse rejoindre bientôt l'objet de mes recherches qui semblait fuir devant moi. Enfin, las de poursuivre ce fantôme qui m'échappait toujours, je dus reconnaître que l'ingénieur français, renseigné sans doute par les gens du pays, m'avait dit la vérité. La séduisante espérance que j'avais conçue était véritablement une amère déception.

J'étais épuisé de fatigue. Je cherchai en vain à découvrir le détachement de soldats que j'avais quitté. Aussi loin que mes regards purent porter, je ne vis que le sable du désert. J'espérais cependant pouvoir rejoindre mes compagnons en revenant sur les traces de mes pas que le sable avait heureusement conservées.

Triste et abattu, je me décidai à suivre cet indice, le seul capable de me faire retrouver mon chemin à travers cette immense solitude. Bientôt le soir arriva; une légère brise s'éleva. Je marchais depuis long-temps et j'étais harassé de fatigue; je reçus avec joie les premières bouffées de cette brise rafraîchissante dont l'influence ranimait mes forces. Je ne réfléchissais pas au danger de mort que ce vent fatal allait me causer. A peine eut-il soufflé pendant quelques minutes, que les traces imprimées par mes pas sur le sable disparurent, et que je perdis ainsi le précieux guide sur le secours duquel reposait mon espoir de salut. Cette funeste découverte me terrifia. Saisi du plus profond désespoir, je mis en pièces mes vêtements, je m'arrachai la barbe, je tordis mes bras en maudissant ma mauvaise étoile, et je poussai des cris déchirants afin d'invoquer du secours. Mais aucune voix humaine ne répondit à ma voix. J'étais seul, seul, égaré dans le silence du désert!

Je n'avais pris aucune nourriture depuis plusieurs heures; je ressentis à la fois les angoisses de la soif et les étreintes de la faim. Epuisé de besoin et de lassitude, découragé par cette complication funeste de malheurs, je me laissai aller sur le sable en déplorant la fatale destinée à laquelle j'étais en butte. Vous ne pouvez vous faire une idée, seigneurs, des souffrances que j'éprouvai dans ce terrible moment. Bientôt je tombai dans une sorte de délire pendant lequel les images les plus bizarres me semblaient passer successivement sous mes yeux. J'ignore combien de temps je restai dans cet état; j'en fus tiré par un grand bruit qui frappa mon oreille et secoua mon engourdissement. Ce bruit avait été produit par les cris de joie poussés par une caravane à la vue d'un puits abondant qu'elle venait de rencontrer à la suite d'une longue recherche.

C'était à peine si ce puits était à cent pas de l'endroit où j'étais étendu, et il fallait être, comme Mourad le Malheureux, sous l'influence d'un sort fatal pour s'être ainsi arrêté à quelques pas du but réel, après avoir couru

née en récompense d'un vote que le ministère croyait acquis à ses opinions, mais sur le retrait qui n'a pas eu lieu. M. Dussolier, affligé de s'être trompé sur ce dernier point, n'a pas cru pouvoir mieux réparer son erreur qu'en donnant sa démission. La chambre n'a pas voulu que cette honorable susceptibilité fût poussée jusqu'à ses dernières conséquences; elle a refusé d'accepter la démission de M. Dussolier.

Les indécisions que l'on croyait dissipées à l'égard des chemins de fer viennent, dit-on, de recommencer. Il paraît que dans l'origine l'administration se proposait de présenter simultanément la plupart, sinon la totalité des lignes d'un réseau convenablement réduit. Dans ces derniers temps, pour divers motifs, à la tête desquels il faut signaler les embarras résultant de prétentions rivales fort vives au sujet de quelques lignes, et notamment de celle de Paris à Strasbourg, le ministre des travaux publics, d'accord en cela avec ses collègues, semblait déterminé à limiter les propositions de cette année à deux tronçons de la grande artère de la Méditerranée à la mer du Nord, c'est-à-dire au chemin de fer de Paris à Lille et à celui de Marseille au Rhône. Il y a lieu de croire aussi que des considérations financières n'avaient pas été étrangères à cette réduction extrême du plan primitif; mais on assure que la modestie de ce nouveau cadre a provoqué de vives réclamations dans la chambre élective. Les députés des départements de l'ouest, et particulièrement la députation bordelaise, se sont récriés contre cette manifestation nouvelle d'une préférence systématique en faveur de la France orientale. Des prétentions peu concordantes entre elles, et unanimes seulement pour protester contre l'exiguïté du projet attribué au ministère, se sont élevées avec énergie. On dit qu'en conséquence l'œuvre de l'administration a été remise sur le métier. (Débats.)

Il y a des journaux qui ont donné l'approbation du silence à l'acte judiciaire par lequel la pairie a voulu récemment signaler son existence. Il y avait, en effet, un motif suffisant de condamner le *Siècle* à 10,000 f. d'amende et à un mois de prison. Ce journal avait paru douter de l'importance de la pairie comme corps législatif, et il avait cru devoir trouver blâmable l'opinion de M. de Boissy le millionnaire qui voyait dans les gens qui ne possèdent pas des ennemis nés du gouvernement.

Voici comment un de ces journaux, la feuille de M. Emile de Girardin, traite M. Isambert. Nous sommes sûrs que les honnêtes gens de tous les partis liront avec indignation ces indécentes paroles :

Voici, dit la *Presse* du 3 février, de quelle honorable façon l'honorable M. Isambert s'est procuré la connaissance de la lettre écrite le 29 septembre à M. le garde-des-sceaux par M. le procureur-général près la cour royale de Riom; elle n'était pas jointe à un dossier envoyé à la chambre de la cour de cassation, ainsi que l'a prétendu faussement M. Billault; elle était tout simplement sur le bureau de M. Desclozeaux, secrétaire-général du ministère de la justice. M. Desclozeaux, dans le cabinet duquel se trouvait M. Isambert, ayant été obligé de s'absenter quelques moments, l'honorable conseiller à la cour de cassation, QUI A DES INSTINCTS CONTRE LESQUELS SA FIGURE DEVRAIT METTRE EN GARDE, s'est alors hâté de lire la lettre à la dérobée.

C'est ainsi que M. Desclozeaux expliquait hier à plusieurs députés comment l'honorable M. Isambert avait *hautement abusé* à la fois et de l'accès que lui donne dans les divers ministères son titre de député, et de l'immovibilité attachée à ses fonctions de conseiller à la cour de cassation. Qu'y a-t-il à faire pour ne pas laisser impunie cette conduite d'un tel homme? donner à tous les bureaux de tous les ministères, sans exception, l'ordre formel de ne le laisser pénétrer dans aucun, et sous aucun prétexte; ne répondre à aucune de ses lettres, ne faire droit à aucune de ses demandes, quel qu'en soit l'objet. Si le ministère ne donne pas cet exemple de fermeté, il aura tort; la dignité du gouvernement exige cette réparation. Si elle est insuffisante, ce sera aux collègues de l'honorable M. Isambert, à la chambre des députés et à la cour de cassation à faire le reste, EN SE GARANTISSANT DE SON CONTACT PAR LEUR MÉPRIS.

Tout commentaire affaiblirait la portée d'un tel langage. Seulement plaignons l'administration qui se déshonore en employant des instruments semblables à la *Presse*; plaignons les électeurs qui seraient encore disposés à soutenir une telle administration. Probablement M. Isambert ne portera pas plainte devant la chambre contre le journal qui l'a si indignement traité; mais que l'on compare l'article condamné du *Siècle* et celui de la *Presse*, et qu'on prononce!

Un événement assez grave vient de se passer au Port-au-Prince. Le consul de France, M. Levasseur, à la suite d'un différend soulevé entre lui et le président Boyer, a demandé ses passeports et s'est embarqué le 18 décembre sur un bâtiment de guerre français. Les journaux de Port-au-Prince du 22 décembre se sont presque exclusivement occupés de l'interruption des relations diplomatiques qui vient d'avoir lieu. Voici comment le *Télégraphe*

du 19 constate cette rupture :
Le journal le *Manifeste* ayant inséré, samedi dernier, un libelle contre M. Levasseur, consul-général de France, l'atorney public a reçu du chef de justice l'ordre de commencer des poursuites contre l'éditeur de cette feuille. Mais M. Levasseur, ne croyant pas convenable d'attendre le résultat de ce procès pour recevoir la juste réparation, a signifié au gouvernement, après une courte correspondance, que ses relations officielles avaient cessé, et qu'il s'était retiré à bord de la corvette française le *Bureau*, où il attendrait les ordres de son gouvernement. Comme, de la part de nos autorités, les choses ont été faites conformément à la justice de toutes les nations, la bonne intelligence entre les deux pays ne peut être troublée; et, quel que soit le résultat, le gouvernement d'Haïti s'efforcera de resserrer de plus en plus les relations actuelles et de persévérer de plus en plus dans les principes du droit des gens.

La lettre suivante explique l'origine de cette affaire :

Port-au-Prince, 22 décembre 1841.

Depuis quelque temps, le bruit courait ici que l'on attendait, soit de la France, soit des Etats-Unis, de la fausse monnaie pour un montant de 600,000 dollars, et ces rumeurs avaient engagé notre gouvernement à veiller de très-près sur les navires qui arrivaient de ces deux pays. Bientôt l'enquête fit découvrir qu'un Français, le fils du secrétaire du consul, était très activement engagé dans ce genre de commerce. Il a long-temps résidé dans cette ville et est récemment revenu d'un voyage de France.

Par ordre de nos autorités, sa maison fut fouillée, et l'on réussit à y trouver de la fausse monnaie. Le consul de France en fut immédiatement informé, et il fut adressé une requête aux commandants de deux navires de guerre français qui sont maintenant dans le port pour les inviter à visiter tous les bâtiments de commerce qui entreraient. De cette mesure résulta la saisie du navire *Saint-Jacques*, du Havre, à bord duquel on trouva 300,000 dollars en faux billets. Cette somme était adroitement cachée dans des marbres de tombeau qui composaient en grande partie la cargaison consignée au Français dont il s'agit.

Celui-ci fut immédiatement arrêté; mais il prétend n'avoir aucune connaissance de la chose, et le président Boyer a ordonné qu'il fût livré au consul français pour être transporté en France. Le président a motivé sa conduite sur ce que les faux billets ont été gravés en France et découverts par le commandant d'un des navires français. L'accusé a été détenu à bord de ce navire. Les billets ont été brûlés. Cette affaire a paru aux Haïtiens mériter l'intervention de la presse; et, en conséquence, les journaux ont été remplis d'insultes contre le consul de France et contre sa nation, et comme ces insultes étaient basées sur des mensonges, M. Levasseur a cru devoir demander au président qu'il déclarât officiellement que le transport du prisonnier à bord du navire français avait eu lieu sur les instances du président Boyer qui avait voulu qu'il allât en France pour y être jugé.

Boyer refusa de donner cette explication, dans la crainte qu'elle ne soulevât contre lui l'indignation publique. Il s'ensuivit un échange de mots très-durs qui ont dû être très-peu flatteurs pour les Français, puisque le consul s'est cru obligé de se retirer le 18 à bord d'un navire de guerre. Une grande fermentation règne ici, et nul ne peut prévoir comment cela finira. En attendant, un courrier a été envoyé à la Jamaïque et un navire français a fait voile en toute hâte pour la Martinique.

Paris, le 3 février 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les projets réactionnaires du cabinet du 29 octobre commencent à répandre l'alarme dans toutes les classes de la société. Le discours de M. Billault, les justifications si peu décisives de MM. Duchâtel et Martin (du Nord), les doctrines de M. Hébert sur la complicité des imprimeurs en matière de délits commis par la voie des journaux, la double condamnation de MM. Lange-Lévy et Proux, tous ces faits groupés ensemble ne laissent aucun doute sur la résolution du ministère de poursuivre par tous les moyens en son pouvoir l'anéantissement de la presse indépendante.

Malheureusement le ministère n'a pas pris garde qu'en déclarant une guerre aussi acharnée à la presse qui lui refuse son adhésion, ce n'étaient pas seulement les intérêts des écrivains qu'il blessait, mais ceux de plusieurs industries importantes qui vivent de la presse. La plus grande source de profit aujourd'hui pour les imprimeurs, c'est sans contredit l'impression des journaux; les fondeurs en caractères et les marchands de papier trouvent aussi une partie de leurs profits dans l'activité plus ou moins grande au milieu de laquelle la presse peut se mouvoir. On a donc alarmé et mécontenté ces trois importantes industries par la persécution à laquelle la presse indépendante tout entière, depuis le *Siècle* jusqu'au *National*, est en ce moment livrée. Ce n'est pas un intérêt moral qu'on a blessé, c'est un intérêt industriel, et cela est une faute plus dangereuse; on peut déjà s'en apercevoir à la vivacité des réclamations que font entendre les imprimeurs, les fabricants de papier et les fondeurs typographiques. Parmi les hommes qui vivent de ces trois industries, il en est un grand nombre qui n'avaient jamais compté dans aucune opinion, et qui, pourvu qu'ils vendissent les uns du papier, les autres des caractères, trouvaient que le gouvernement marchait suffisamment bien pour eux. Il faut voir comme leurs idées ont tout-à-coup changé; le système du cabinet n'a pas en ce moment de plus violents adversaires.

rection d'hommes plus sages dont les avis bienveillants puissent vous gouverner dans le bon chemin.

Ce marchand était fort riche et très-bon vis-à-vis de tous ceux attachés à son service. Je me trouvais très-bien auprès de lui. Il me confia le soin de veiller au chargement et au déchargement de ses chameaux, de compter ses ballots de marchandises et de veiller à ce que son bien ne se mêlât pas avec celui des autres voyageurs qui composaient la caravane. Je remplis attentivement mon devoir jusqu'au jour qui précéda celui de notre arrivée à Alexandrie. Par malheur, ce jour-là je négligeai de compter les ballots, dans la persuasion où j'étais que leur nombre était aussi complet que la veille. Cependant, quand, arrivés à Alexandrie, nous fûmes sur le point de nous embarquer, je m'aperçus qu'il me manquait trois ballots de coton.

Je cours informer mon maître de ce fâcheux incident causé par ma blâmable négligence. Je m'attendais à de sévères reproches, mais la bonté naturelle de mon maître lui inspira de l'indulgence; il se contenta de me faire quelques amicales observations sur le tort que j'avais eu. Un crieur public fut de suite chargé de parcourir la ville en proclamant l'offre d'une récompense à celui qui donnerait des nouvelles de la marchandise que j'avais perdue. Un marchand d'esclaves avait trouvé les trois ballots de coton, il les restitua. Nous nous empressâmes de les conduire au vaisseau qui se disposait à mettre à la voile mais quand la chaloupe qui portait nous et nos ballots accosta le vaisseau, le capitaine déclara que son chargement était complet, qu'il n'y avait plus de place dans la cale et qu'il ne pouvait recevoir ces trois ballots. Mon maître insista vivement pour faire revenir le capitaine sur cette décision. Enfin, après de longs pourparlers, il obtint que ses trois ballots de coton seraient placés sur le pont du vaisseau, où je promis à mon maître de les surveiller jour et nuit.

Notre voyage fut heureux. Nous arrivâmes en vue du rivage, et notre capitaine nous annonça joyeusement que nous jetterions certainement l'ancre le lendemain matin.

Je passai la nuit sur le pont, comme je l'avais fait jusqu'alors pendant tout le voyage. Pour charmer l'ennui de ma longue veille, je me mis à fumer ma pipe. J'avais contracté au camp turc l'habitude du tabac et de l'opium; cette habitude était devenue un besoin inhérent à mon existence. Probablement, pendant la soirée précédente, j'avais pris une trop forte dose d'opium; je fus bientôt plongé dans une sorte d'ivresse qui tenait à la fois de la veille et du sommeil. Tout-à-coup je fus tiré de cet état par une impression terrible. Mon turban était en flammes, et les ballots de coton sur lesquelles je m'étais étendu étaient embrasées. Mes cris éveillèrent les matelots; tout l'équipage fut bientôt sur le pont. La consternation devint

La presse de l'opposition dynastique reflète, au surplus, très-bien ces mécontentements et ces inquiétudes des parties intéressées. Depuis que la condamnation prononcée contre M. Proux est venue prouver que celle précédemment prononcée contre M. Lange-Lévy faisait jurisprudence, elle n'a pas laissé passer un seul jour sans protester contre la doctrine de la responsabilité des imprimeurs de journaux; elle voit tout le mal que se fait le gouvernement et tous les adversaires qu'il se crée en marchant ainsi hardiment dans la voie réactionnaire où elle essaie de l'arrêter, et c'est pour cela que tous ses efforts tendent à démontrer ce qu'il y a de fâcheux et de périlleux dans cette voie. Y réussira-t-elle? Nous ne le pensons pas. Il y a déjà assez long-temps que M. Guizot a dit qu'il irait jusqu'au bout, et tous les actes du cabinet depuis lors prouvent qu'il n'a pas envie de mentir à la parole de son chef. L'intimidation contre les imprimeurs était un des moyens les plus extrêmes que l'on pût employer pour accomplir cette œuvre de contre-révolution que nous avons toujours combattue.

— Les ratifications du traité sur le droit de visite sont, dit-on, un fait accompli. On prétend même qu'elles étaient déjà échangées lorsque la chambre s'est occupée des graves inconvénients que ce traité pouvait présenter.

— Le procès de la *Presse* contre M. de Courchamp, au sujet des feuilletons cédés par celui-ci à ce journal, et copiés textuellement dans un ouvrage publié en 1814, a été enfin, de remise en remise, appelé. M. Léon Duval a plaidé pour la *Presse*, M. Berryer pour M. de Courchamp, et le ministère public a conclu à 10,000 f. de dommages-intérêts.

Pour que le public ait une idée de la moralité de la *Presse*, il suffira de dire que M. Léon Duval s'est fait une arme contre M. de Courchamp de sa facilité à imiter le style du dix-huitième siècle, facilité qui lui a permis d'inventer les *Souvenirs de la marquise de Créquy*, « où il n'y a pas un mot qui soit de cette marquise. » C'est l'avocat qui l'a dit. Or, la *Presse* a imprimé pendant plusieurs mois ces *mémoires* apocryphes, quand elle savait avec tout Paris qu'ils étaient fabriqués.

— M. Emile Girardin n'oublie pas sa candidature à Bourgneuf. L'autre jour, c'était la duchesse d'Orléans qui lui remettait 200 fr. pour l'église de cette commune; aujourd'hui la *Presse* annonce une nouvelle offrande de 100 f. donnée par la reine pour le même objet.

— L'article que la *Presse* a publié ce matin contre M. Isambert a produit cet après-midi à la chambre une très-vive indignation. Ce ne sont pas seulement les amis et les collègues que M. Isambert compte dans l'opposition qui ont ressenti cette indignation, plusieurs députés des centres témoignaient la leur avec une égale vivacité, et nous sommes persuadés que si on avait fait la proposition de citer la *Presse* à la barre de la chambre, cette proposition eût été accueillie. Une telle dénonciation n'est pas à craindre de la part de l'opposition.

A trois heures et demie, M. Isambert n'avait pas encore paru; de sorte qu'on ignorait la résolution qu'il pourrait prendre personnellement, en présence de calomnies et de diffamations aussi graves que celles dont il a été l'objet.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 FÉVRIER.

La rente avait légèrement fléchi avant l'ouverture, et on avait offert un moment à 79 97 1/2; mais le premier cours au parquet a été 80 fr.

Pendant quelques instants, le mouvement a été indécis, puis il s'est prononcé dans le sens de la hausse, et la rente est montée à 80 15. Ce cours cependant n'a eu lieu qu'au parquet, et dans la coulisse on n'a pas fait au-dessus de 80 12 1/2. Il y a eu ensuite une légère réaction en baisse, et la rente a fermé au parquet à 80 05.

Aucune nouvelle.
Cinq 0/0, 119 00.—Quatre et demi 0/0, 000 25.—Quatre 0/0, 103 00.—Trois 0/0, 80 00.—Banque, 3380 00.—Obligations de Paris, 1275 00.—Naples, 107 55.— Dette active d'Espagne, 25 00.—Etats Romains, 104 0/0.—Cinq 0/0 belge, 104 1/2.—Trois 0/0 belge, 00 00.—Banque belge, 795 00.—Caisse Lafitte, 1020 00, 1030 00.—Emprunt de 1841, 00 00.

Chambre des Députés.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 3 février.

La séance est ouverte à deux heures et le procès-verbal est adopté.
M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner lecture à la chambre de la lettre suivante :

« Monsieur le président,
» Dans la séance du 26 janvier dernier, j'ai affirmé à la tribune l'ex-

pendant si long-temps après un but imaginaire. Je recueillis le peu de forces qui me restaient pour pousser un cri, dans l'espoir d'attirer l'attention de la caravane et d'obtenir du secours, et je m'efforçai de me traîner vers le lieu d'où le bruit m'avait paru provenir. La caravane s'arrêta pendant assez long-temps auprès du puits, afin de renouveler sa provision d'eau et pour laisser boire ses chameaux. Je faisais les plus grands efforts pour l'atteindre; mais il semblait que ces efforts fussent être infructueux et que l'influence ordinaire de ma mauvaise étoile m'empêcherait de rejoindre cette troupe ou de lui faire entendre ma voix. Bientôt je vis les voyageurs se disposer à repartir; ils montrèrent sur leurs chameaux; encore quelques instants, et j'étais à jamais perdu... Je réunis toute mon énergie, et, par un effort désespéré, je réussis à me lever debout et à faire flotter dans l'air mon turban déroulé. Mon signal fut aperçu; la caravane se dirigea vers moi... Il était temps; j'étais retombé sans force et sans voix. On me donna des soins, je fus rappelé à la vie. Je remerciai vivement mes sauveurs et je leur racontai comment j'avais été exposé au désastre qui, sans leur généreux secours, aurait infailliblement causé ma perte.

Pendant que je parlais, un des voyageurs remarqua la bourse pendue à ma ceinture. Cette bourse était celle que m'avait donnée le marchand auquel j'avais fait retrouver son anneau perdu. J'avais soigneusement conservé cette bourse, soit parce qu'elle portait le chiffre de celui qui me l'avait donnée, soit parce qu'elle portait aussi une inscription extraite du Koran. Le voyageur qui avait remarqué cette bourse était justement le frère de celui auquel elle avait d'abord appartenu. Il me demanda comment il se faisait que j'en fusse possesseur; je lui racontai par suite de quelle circonstance elle était entre mes mains.

Ce voyageur était marchand, et il s'était joint à cette caravane qui revenait de la Mecque, afin de se rendre avec elle au Caire. Mon récit l'intéressa vivement, et, plein de compassion pour mon triste sort, il m'offrit d'être mon protecteur et de me prendre avec lui. J'acceptai cette offre avec empressement et je lui promis de le servir avec autant de soin et de fidélité que si j'eusse été son esclave. Je partis avec la caravane.

VII.

Le marchand qui m'avait si généreusement pris sous la protection me traita avec la plus grande bonté. Je lui racontai toute la série de mes infortunes. Après avoir entendu mon récit, il exigea que je lui promisse de ne rien faire à l'avenir sans l'avoir préalablement consulté.

—Puisque vous êtes si malheureux, me dit-il, que vous choisissiez toujours les plus mauvais des partis à suivre, il faut vous abandonner à la di-

générale; la confusion augmentait le péril. Le capitaine et mon maître déploierent une activité admirable. Ils réussirent à éteindre l'incendie, mais leurs efforts les exposèrent à de grands dangers, et mon maître fut cruellement brûlé. Quant à moi, je n'éprouvai aucun mal.

Dès qu'il s'était aperçu de l'incendie, le capitaine avait ordonné que je fusse attaché au grand mat. Quand enfin les flammes eurent été éteintes, les passagers demandèrent unanimement que l'on me mît aux fers, afin que je ne pusse causer de nouveaux désastres. Ma fatale étoile était encore la cause du malheur qui venait d'arriver. En m'endormant, j'avais machinalement déposé ma pipe sur la balle de coton la plus voisine; le feu s'était communiqué de ma pipe au coton et avait ainsi causé l'incendie.

Ce funeste événement avait inspiré à tout l'équipage une telle irritation contre moi, que bien certainement, si notre navigation avait dû être plus longue, il aurait exigé que je fusse déposé sur le premier rivage venu, lors même que ce rivage eût été une île déserte, plutôt que de me conserver à bord. Mon maître lui-même, qui était si bon et si humain, ne put se défendre de me laisser connaître qu'il était intérieurement impatient de se séparer de moi et de mon mauvais destin.

Vous pensez bien qu'en de telles circonstances je fus extrêmement satisfait quand le lendemain, à notre arrivée, je fus délivré de mes fers et mis à terre. Mon maître remit dans mes mains une bourse contenant cinquante sequins; puis il me dit adieu, en me recommandant d'employer utilement cet argent, si cela m'était possible, afin d'obtenir un meilleur sort. J'étais persuadé que je ne parviendrais pas à réaliser l'espoir que ces derniers mots pouvaient m'inspirer; néanmoins je formai la résolution de profiter de l'avis qui m'était donné et de ménager mon argent avec la plus grande prudence.

Je me promenaï dans les rues du Caire en réfléchissant aux moyens que je pourrais employer pour tirer un meilleur parti de mes cinquante sequins, lorsque tout-à-coup, et à ma grande surprise, j'entends quelqu'un m'appeler par mon nom en me demandant si j'avais perdu le souvenir de mes anciennes connaissances. Je reconnus dans celui qui m'interpellaient de la sorte le juif qui m'avait prêté de l'argent pendant mon séjour dans le camp turc. Ce rencontre imprévue fut loin de me faire plaisir; j'y reconnus encore l'influence de cette mauvaise étoile qui semblait me poursuivre partout. Rachub, tel était le nom du juif, ne voulut pas me quitter, malgré tous les prétextes que j'alléguai pour me défendre de lui. Il s'obstina à me suivre, en disant qu'il connaissait toute mon histoire. Il me parla de mes deux désertions, l'une hors de l'armée turque et l'autre hors de l'armée française; il ajouta que sans doute, après de telles vicissitudes, un

On écrit d'Auzat (Ariège), le 28 janvier :

« Un événement sinistre vient de jeter la consternation parmi les habitants de la vallée d'Auzat. Le 25 du courant, à cinq heures du matin, une avalanche s'est précipitée, avec un grand fracas, de la cime des montagnes de l'Artique (hameau à trois heures d'Auzat); elle a déraciné sur son passage des arbres énormes et englouti sous de grands tas de neige douze maisons situées sur le penchant de la montagne.

Sept personnes ont péri dans ce désastre. Joseph Vexane, âgé de 55 ans, ancien cuirassier de la garde impériale, a été écrasé par une poutre du couvert. Simon Denjan, âgé de 19 ans, a été retiré du milieu des débris horriblement mutilé. Jean Fauré, âgé de 46 ans, et ses quatre enfants, dont l'aîné avait 10 ans, ont été trouvés sans vie au milieu de la neige et des débris; son épouse, couchée à côté de lui, a été sauvée par une planche qui, s'étant rencontrée en travers sur sa tête, lui a permis de respirer. Un prompt secours apporté par les habitants des hameaux voisins a sauvé beaucoup d'autres personnes d'une mort certaine. Un grand nombre de bestiaux a aussi péri.

L'autorité civile et ecclésiastique du lieu, accompagnée d'un piquet de garde nationale, s'est rendue sur le théâtre du désastre pour secourir ces pauvres malheureux.

On a apporté les sept cadavres à Auzat, où la religion leur a rendu les honneurs de la sépulture. Une foule immense a accompagné à leur dernière demeure les dépouilles mortelles de ces victimes. Le spectacle de sept cercueils, l'un à la file de l'autre, portait le deuil et l'effroi dans tous les cœurs. »

Un épouvantable incendie a éclaté à Paris, dimanche, entre neuf et dix

heures du soir, dans les ateliers de fonderies et de construction de machines de M. Pihet, rue Saint-Maur, auprès de l'abattoir Popincourt.

Les bâtiments de cette vaste usine, développés sur une grande superficie de terrain et dont une partie de construction nouvelle n'avait été terminée qu'à la fin de la campagne dernière, sont en quelques instants devenus la proie des flammes, attendu la quantité considérable de matières combustibles qu'ils renfermaient.

La perte occasionnée par cet incendie doit s'élever à un prix très-considérable.

Nouvelles Etrangères.

BRÉSIL.

La session des chambres législatives a été close le 21 novembre 1841. Voici le discours que l'empereur du Brésil a prononcé à cette occasion :

« Augustes et très-distingués seigneurs, »
« A l'occasion de la clôture de cette session, j'éprouve le plus grand plaisir à vous remercier pour les services signalés que vous avez rendus à l'empire.

« Ayant dû, par des motifs de bien public, prolonger la durée de vos travaux, je vous ai trouvés fidèles dans le poste d'honneur où la nation vous a placés. Le Brésil trouvera à ce patriotisme persévérant les améliorations considérables qu'il ne peut manquer d'éprouver dans sa législation criminelle et administrative. C'est encore à ce patriotisme que le pays doit le secours indispensable que vous avez donné à mon gouvernement, pour qu'il puisse assurer la marche régulière de l'administration, et avancer, sans difficulté, la pacification générale de la province de Rio-

Grande.

« Augustes et très-dignes seigneurs représentants de la nation, il est temps que vous vous reposiez. Dans vos foyers domestiques, vous contribuerez à bien mériter de la patrie, si vous cherchez, ainsi que je l'espère, à encourager dans le cœur de mes sujets bien-aimés l'esprit d'ordre que vous caractérise et d'où dépend la félicité publique.

« La session est close. »

Voici les lois les plus importantes votées dans cette session, remarquable par son activité dans les annales des chambres brésiliennes :
La loi sur les vice-présidents des provinces, qui étaient élus par les chambres provinciales et qui aujourd'hui seront directement nommés par l'empereur; la loi sur la réforme du code de procédure criminelle; la création d'un conseil d'état dont les attributions sont d'assister le couronnement de la jouissance du pouvoir modérateur; la reconnaissance de la princesse brésilienne de la fille de don Pedro I^{er}, née à Paris après son abdication; la création d'un hôtel des invalides; la résolution qui autorise le gouvernement brésilien à mobiliser 25,000 hommes de gardes nationales et à les faire marcher au besoin sur Rio-Grande; diverses mesures pour sévir contre ceux qui entretiennent des relations de commerce avec cette province; enfin des crédits ouverts au budget du ministère de l'intérieur pour monter sur une plus grande échelle les lignes de bateaux à vapeur, et pour accorder une subvention de 200,000 francs à la colonie agricole.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Sous presse pour paraître sous peu de jours.

PROCÈS DES TROUBLES DE TOULOUSE,

CONTENANT

Le Procès de la Municipalité provisoire devant le tribunal correctionnel de Pau et, par appel, devant la cour royale de la même ville;

Le Procès, les Plaidoiries et le Jugement, devant les assises de Pau, des accusés politiques de Toulouse;

Recueillis avec soin par M. SABATIER, sténographe du Moniteur,

Et précédés d'une Introduction par J.-B. PAVA, rédacteur en chef de l'EMANCIPATION.

Un volume in-8° d'environ 500 pages. — Prix : 2 fr. 50 c., et 5 fr. 75 c. par la poste.

Pour recevoir le volume dès sa publication, il suffit de le demander par lettres affranchies, en joignant le montant à la demande.

On s'inscrit, à Toulouse, au bureau de l'Emancipation, et, dans les départements, chez tous les libraires et directeurs des postes. (8160)

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL,

Administratif, Historique, Industriel et Statistique.

POUR

L'ANNÉE 1842.

Suite à la Collection séculaire des ALMANACHS DE LYON, commencée en 1711.

En vente chez MOUGIN-RUSAND, éditeur, Halles de la Grenette, à Lyon. (5492)

Etude de M^e Cornuty, avoué à Lyon, rue Bombarde, n° 1.

au douze février mil huit cent quarante-deux.

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, En deux lots séparés, sauf enchère générale qui sera préférée si elle égale les enchères partielles,

D'IMMEUBLES

COMPOSÉS :

1. De bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, hangar, écurie, fenil, jardin et de différents tènements de prés, terres et vignes, situés en la commune de Chaponost (Rhône), sur la mise à prix de vingt-un mille francs, montant de l'es, timation; ci 21,000 fr.

2. De vignes, prés et terre, situés en la commune de Chaponost (Rhône), territoire des Allues, et d'un tènement de terre chénévière, situé en la commune de Sourcieux (Rhône), sur la mise à prix de onze mille francs, montant de l'estimation; ci 11,000 fr.

Ces immeubles dépendent de la communauté qui a existé entre le sieur Durand et la dame Marmet.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, en l'étude dudit M^e Cornuty. (2854)

ÉTUDE DE M^e LAFORÉST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

A vendre.

BELLE PROPRIÉTÉ

SITUÉE A TERNAY, SUR LES BORDS DU RHONE,

Dépendant de la succession de M. Félix Pinet,

le cinq mars mil huit cent quarante-deux,

Pardevant le tribunal civil de Vienne (Isère)

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n. 1. (4929)

A vendre ensemble ou séparément.

FONDS DÉPICERIE ET DE DROGUERIE, avec fabrique de cierges et de chandelles. Ces deux fonds, bien achalandés, sont situés à Saint-Etienne en Forez, dans le quartier le plus convenable pour ce genre de commerce. On donnera toutes facilités pour le paiement, moyennant garantie. S'adresser chez M^e Lafayette, notaire, à Saint-Etienne, rue de la Loire. (289)

A céder de suite pour cause de maladie.

UN EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES, dans un beau quartier de la ville.

S'adresser rue Poulailherie, n. 50, au 1^{er}, chez le sieur Lara. (291)

Rhumes.—Enrouements.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhume, toux, catarrhe, asthme, coqueluche, enrouement, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien à Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c et de 1 f. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macors, rue Saint-Jean, n. 50; Vernet, place des Terreaux, 15; Lardet, place de la Préfecture; à Saint-Etienne, Couturier, rue Saint-Louis; à Chalon-sur-Saône, Pourcher, confiseur, Grande-Rue, 36. (7462)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FAMILLES.

ASSURANCE MUTUELLE POUR TOUTE LA FRANCE.

Libération du service militaire.

PRIME DE LA SOUSCRIPTION : 500 FRANCS.

Fonds de garantie par des livrets de la caisse d'épargne pris au nom des souscripteurs.

S'adresser, pour souscrire, à Lyon, chez M. TIBAU, place de la Préfecture, n. 7. (302)

GRAND DÉBALLAGE

DE PLAQUÉ

PREMIÈRE QUALITÉ

ET

De Maillechort dit Argentierie de Paris,

Tels que réchauds, porte-huiliers, porte-carafes, cafetières, soupicières, sucriers, moutardiers, flambeaux, bouts de table, plats ronds et ovales, bols et cuillères à potage, à sucre, à punch, à café, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier; plus un grand assortiment de bijouterie plaquée en or, couverts en wolfram, garantis pour la solidité, à 2 fr. 25 c., et cuillères à café à 6 fr. la douzaine.

Quai Saint-Antoine, n° 13, à Lyon. (6320)

Le Sirop pectoral de Mou de Veau

est reconnu bien supérieur à tous les autres remèdes, pour la prompte guérison des maladies de la poitrine, rhumes, toux, catarrhes, irritations, etc. — Se vend à la pharmacie QUES, rue de l'Arbre-Sec, n° 31. (2422)

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

Concernant les fermetures des portes d'allées et portes-cochères.

M. FICHET, mécanicien à Lyon, place du Concert, vient de faire une nouvelle serrure parfaitement à l'abri des crochets et des fausses clés.

Cette serrure, propre à fermer les portes d'allées, les portes-cochères et les portes de caves, toute posée sur la porte, y compris la gâche, l'entrée et deux clés, coûtera de 25 à 30 francs. Chaque clé de locataire coûtera en sus 3 francs.

Caisses, coffres-forts, depuis 290 francs et au-dessus.

M. FICHET reste responsable de la marche de ses ouvrages pendant dix ans, et en prend l'engagement par sa facture.

Maison centrale à Paris, rue Richelieu, 77. (5490)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément le crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7136)

Dépuratif du Sang

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles et anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Ulcères, Boulons, Affections rachitiques, scrofuleuses, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

A Lyon, à la pharmacie rue Palais-Grillet, 23 ;
Dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7381)

AVIS.

Les sieurs GUINET et PARISIS ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que, le 12 courant, ils recevront quatre-vingts chevaux de luxe, parmi lesquels un assortiment de chevaux de selle. (298)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX.

Le sieur CHRETIENNOT, rue Raisin, n. 12, ayant à liquider, d'ici au 15 du courant, une partie de coke du gaz, le vendra jusqu'à cette époque au prix le plus bas possible. Il tient aussi d'autre coke et charbon de toutes qualités. (296)

Bureau d'affaires et de publicité de M. BARBOLLAT, rue Mulet, n. 2.

(300) A vendre pour cause de maladie. UN FONDS DE BOULANGER, bien achalandé, situé dans un des faubourgs de la ville. — Location très-modérée. A vendre.

PLUS DE SIX CENTS FONDS DE COMMERCE ET GRAND NOMBRE DE PROPRIÉTÉS.

UN FONDS D'HERBORISTE, bien achalandé. — Location très-modérée.

UN JOLI FONDS DE CAFÉ, situé à Tarare (Rhône). On demande à faire l'acquisition de PLUSIEURS PROPRIÉTÉS en ville et à la campagne.

AVIS.

Les personnes qui ont été placées et qui n'ont pas satisfait le sieur Barbollat sont priées de s'acquitter audit bureau, afin d'éviter un port de lettre.

Nota. — Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

(5488) A vendre.

UN BEAU CAFÉ possédant une bonne clientèle, situé au centre de la ville.

S'adresser au cabinet de lecture, rue de la Plume, près la rue Grenette.

AVIS

A MM. les abonnés du JOURNAL DE JOURNAUX.

(Revue de la Presse non politique. — 3^{me} année. — 4 francs par an.)

Ceux de MM. les abonnés de Lyon qui, par le fait du sieur Auvray, jusqu' alors correspondant du journal, auraient subi une interruption dans la remise de leurs numéros depuis septembre dernier, sont invités à présenter, avant la fin de février courant, leurs réclamations chez M^{lle} E. BAUDIER, dépositaire, 14, rue Saint-Dominique, et désormais correspondant dudit journal, en remplacement du sieur Auvray. L'administration vient de pourvoir aux moyens de satisfaire les réclamants qui justifieront de leur abonnement et en souscriront un nouveau; le sacrifice que s'impose une administration dont le service est fait et se fera toujours avec une régularité exemplaire convaincra MM. les abonnés qu'elle est complètement étrangère à l'interruption qui a pu avoir lieu, et que si aucune réclamation directe lui fut parvenue, elle l'aurait fait droit sans délai. Le sieur Auvray lui a laissé ignorer jusqu'à présent les noms et adresses des personnes abonnées par lui.

Le directeur-gérant du Journal de Journaux, à Paris, 548 bis, rue Saint-Honoré.

(Les lettres non affranchies sont refusées.) EMILIANI. (5491)

AVIS.

Bureau d'écritures, cabinet d'affaires, placement des domestiques des deux sexes pour tous les emplois, dirigé dans le premier ordre. Aucune rétribution ne sera exigée d'avance. On se charge de faire placer des fonds par hypothèques ou sur des valeurs à 4 et 5 pour 0/0. — Rédaction de plaintes, pétitions, comptes, mémoires, lettres, billets à ordre et billets simples, etc. — Rue de la Barre, 11, au 1^{er}. (288)

AVIS.

M. BERNARD, de Besançon, a l'honneur de prévenir le public qu'il est arrivé à Lyon avec UN GRAND NOMBRE DE CHEVAUX DE SELLE ET DE VOITURE, de races danaise et mecklenbourgeoise, plus UN GRAND NOMBRE DE CHEVAUX DE TRAIT ardenais.

Le dépôt est chez M. Simon, hôtel de la Boucle, faubourg Saint-Clair, et hôtel du Parc, à Lyon. (3487)

AVIS.

M. AMARGUIN, directeur de l'instruction communale de Villeurbanne, demande UN PROFESSEUR CATHOLIQUE breveté ou non. (301)

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (7180)

HUILE-GAZ.

Cette huile brûle avec une flamme vive et pure, sans fumée et sans odeur. — Prix : 70 c. le demi-kilogramme. — Passage de l'Hôtel-Dieu, 7. — On y trouve aussi du bon savon à 50 c. et de bougies à 1 fr. 40 c. et 1 fr. 50 c. (285)

AVIS.

On demande de BONS OUVRIERS CHAUDRONNIERS et des FOULIERS pour travailler aux pièces, ainsi que quatre ou cinq APPRENTIS pour les ateliers de la Compagnie Poullet et Guérette, rue de Jarente, n. 10, quartier de Perrache. (307)